

Revue de la presse arménienne du 06 février 2019

Le taux d'émigration a fortement diminué/ Le quotidien *Joghovourd* indique que par rapport à l'année dernière le taux d'émigration a fortement diminué. En 2017, 36 191 citoyens arméniens ont quitté le pays tandis qu'en 2018 le nombre d'émigrants était de 4 588. Le quotidien note qu'il s'agit d'un indicateur sans précédent, mais trouve inquiétant que le nombre de résidents permanents d'Arménie au moment du 1^{er} janvier 2019 a diminué de 7 600 par rapport à l'année dernière. De plus, la baisse du taux de natalité s'est poursuivie, même si le rythme s'est un peu ralenti. Par rapport à l'année dernière, en 2018 le nombre de naissances a diminué de 1198. Le quotidien appelle les autorités à prendre des mesures pour prévenir une crise démographique dans le pays.

L'Arménie a fait des «avancées positives» selon Freedom House/ Les journaux reprennent largement les propos sur l'Arménie dans le rapport annuel sur la démocratie mondiale de l'organisation américaine Freedom House. L'Organisation a salué la révolution de velours en Arménie et les « élections nettement plus libres et équitables ». Le rapport classe l'Arménie parmi les pays où des «avancées positives» ont été enregistrées. En conséquence, Freedom House donne à l'Arménie des notes plus élevées dans diverses catégories de droits politiques et de libertés civiles. Cependant, l'organisation a laissé le classement de l'Arménie inchangé: «partiellement libre». La presse indique que dans la région uniquement l'Arménie et la Géorgie ont ce classement, car les trois voisins de l'Arménie - l'Azerbaïdjan, la Turquie et l'Iran - ainsi que la Russie sont classés comme étant «non libres».

Retour sur l'élection du Secrétaire général de l'OTSC/ Le quotidien *Hraparak* revient sur la question de l'élection du nouveau Secrétaire général de l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC). Selon *Hraparak*, l'élection du SG serait prévue dans 3 mois. Selon les sources du quotidien, malgré les déclarations du Président biélorusse, Alexandre Loukachenko, réclamant le poste du SG pour la Biélorussie alors que l'Arménie voudrait faire élire son candidat. *Hraparak* indique que seuls le Tadjikistan et le Kazakhstan ont soutenu la candidature de la Biélorussie et il n'y aurait pas encore de consensus sur cette question. Pour le quotidien, Loukachenko tenterait de montrer à la Russie la puissance de son tandem avec le Président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaïev, au sein de l'OTSC. Selon *Hraparak*, tandis qu'aucune des parties ne veut concéder, Loukachenko aurait adouci son discours étant donné les élections parlementaires et présidentielles cette année en Biélorussie dans le contexte desquelles, les tensions avec la Russie ne sont pas « pratiques ». Pour mémoire, l'Arménie qui préside cette organisation jusqu'en 2020 a rappelé son Secrétaire général Yuri Khatchatourov à la suite d'une procédure pénale dont les conséquences politiques avaient été beaucoup débattues (cf. [revue du 31 juillet 2018](#)).

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ; Hayots Achkhar- quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Azg- hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ; Haykakan Jamanak- quotidien, tirage-6500 exemplaires ; Aravot- quotidien, tirage- 2718 exemplaires ; Jamanak- quotidien, tirage- 5300 exemplaires ; Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ; Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Golos Arménii- trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ; Novoyé Vrémiâ- trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ; 168 Jam- hebdomadaire, tirage-5000 exemplaires ; Respublika Arménia- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.